

Règlement Concours "Activation Pâques 2017 – Gagnez un oeuf Géant"

Ce règlement fixe les conditions générales en vigueur pour ce jeu-concours.

Article 1

La Confiserie Leonidas S.A. ayant son siège social à 1070 Bruxelles, Bvd. Jules Graindor 41- 43, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0407.824.919 (ci-après nommé "l'organisateur"), organise le jeu-concours « Gagnez un œuf géant », gratuit et sans obligation d'achat, débutant le 27/03/2017 et finissant le 17/04/2017.

Article 2

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique, majeure, jouant à titre personnel, à l'exclusion des membres du personnel de l'organisateur, des membres du personnel des points de vente participants, des personnes et des sous-traitants de l'organisateur qui auraient collaboré à l'élaboration du jeu-concours (notamment les membres du personnel de Dallas, Ankerrui 2, 2000 Antwerpen et de Big Bad Wolf sprl, ayant son siège social à 1330 Rixensart, rue de messe 30a) ainsi que leurs familles au 1er et 2ème degré.

Article 3

Le jeu-concours sera communiqué dans les points de vente participants le 24/03/2017.

Il sera également communiqué sur le site www.leonidas.com et via la page Facebook officielle de l'Organisateur <https://www.facebook.com/Leonidas.Official>.

Le jeu-concours est accessible dans les les points de vente participants* ou via Internet à l'adresse <http://oeufgeant.leonidas.com>

*Toute personne répondant aux critères repris à l'article 2 peut participer au jeu-concours, et ce partout dans le monde, mais est avisée par le présent règlement que tous les points de vente Leonidas ne participent pas à ce jeu-concours. La liste des points de vente participant est consultable à l'article 13 de ce règlement.

Article 4

Il existe 2 modes de participation au concours :

Soit en point de vente via les leaflets disponibles dans les points de vente participants.

Soit via le jeu sur internet à l'adresse <http://oeufgeant.leonidas.com>

Pour participer en point de vente:

Le participant recevra dans son point de vente un leaflet.

Le participant doit répondre à une question à choix multiple sur la gamme des petits œufs LEONIDAS en cochant la case souhaitée. Il doit ensuite remplir ses coordonnées complètes et aura jusqu'au 17/04/2017 compris, en tenant compte de l'heure de fermeture du point de vente, pour déposer son bulletin dans l'urne. Toute participation gagnante pour laquelle l'étape du formulaire n'est pas remplie correctement sera considérée comme non valide. Le gagnant est tiré au sort par le responsable du point de vente parmi les participants ayant répondu correctement à la question.

Les gagnants seront avertis personnellement par mail ou SMS ou téléphone par le responsable du point de vente dans lequel il a déposé son bulletin de participation avant le 17/04/2017. Le nom du gagnant sera également affiché dans le point de vente jusqu'au 01/05/2017.

Les gains ne seront pas envoyés. Les gagnants doivent venir chercher leur gain à une date convenue avec le responsable du point de vente munis de leur carte d'identité ou d'une pièce prouvant leur identité.

Les participants peuvent jouer plusieurs fois mais il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer et qu'un seul gagnant par point de vente participant.

Pour participer via internet :

Après avoir passé l'introduction, le participant devra choisir le point de vente dans lequel il souhaite déposer son bulletin de participation. Il devra ensuite répondre à une question à choix multiple sur la gamme de petits œufs LEONIDAS en cochant la case souhaitée. Il devra ensuite remplir un formulaire de participation avec son nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et s'il le souhaite, numéro de téléphone. Il est alors invité à imprimer son bulletin de participation (un pdf reprenant les coordonnées complètes du participant, le point de vente sélectionné ainsi que la question posée et la réponse sélectionnée) et aura jusqu'au 17/04/2017 compris, en tenant compte de l'heure de fermeture du point de vente choisi, pour le déposer dans l'urne. Toute participation gagnante pour laquelle l'étape du formulaire n'est pas remplie correctement sera considérée comme non valide. Le gagnant est tiré au sort par le gérant du point de vente parmi les participants ayant répondu correctement à la question.

Les gagnants seront avertis personnellement par mail ou SMS ou téléphone par le responsable du point de vente dans lequel il a déposé son bulletin de participation avant le 17/04/2017. Le nom du gagnant sera également affiché dans le point de vente jusqu'au 01/05/2017. Les gains ne seront pas envoyés. Les gagnants doivent venir chercher leur gain à une date convenue avec le responsable du point de vente munis de leur carte d'identité ou d'une pièce prouvant leur identité.

Les participants peuvent jouer plusieurs fois mais il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer et qu'un seul gagnant par point de vente participant.

Article 5

Le gain mis en jeu dans chaque point de vente est :

- par point de vente participant, un œuf géant en chocolat de 8 kg, 100% pur beurre de cacao. Les prix gagnés sont personnels. Ils ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèce.

Article 6

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il se révélait qu'un des gagnants ne répondait pas aux critères du présent règlement, son prix ne lui sera pas attribué et sera attribué à un autre participant.

Une copie du présent règlement est disponible en format électronique à l'adresse <http://oeufgeant.leonidas.com>

À l'exception de la communication du présent règlement et des échanges avec les gagnants, il ne sera répondu à aucun courrier, e-mail, fax, ou appel téléphonique concernant ce concours.

Aucune contestation relative au règlement ne sera prise en compte.

En participant au concours et/ou envoyant leurs coordonnées et données de participation, les participants déclarent avoir pris connaissance de façon approfondie du présent règlement et en acceptent inconditionnellement toutes les clauses.

L'organisateur pourra modifier le règlement à tout moment par une simple mention à cet effet sur le site.

Les participants ayant déjà pris part au concours avant l'exécution d'une modification éventuelle des conditions du jeu-concours, seront engagées par les «anciennes» conditions et non par les conditions modifiées.

Tous les frais de participation au concours (connexion internet,...) sont entièrement à charge du participant. En aucun cas les participants ne peuvent réclamer les frais de participation à l'organisateur.

Article 7

L'organisateur et Dallas au nom de Dallas se réservent le droit de publier en point de vente et sur le site internet, www.leonidas.com les noms des gagnants et les prix remportés sans que les gagnants puissent prétendre à d'autres droits que la remise de leurs prix.

Article 8

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du participant.

Article 9

L'organisateur et tout autre intervenant ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de panne du réseau Internet, de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne de serveur.

De ce fait, la participation à ce jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations de Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruptions, de lenteur et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission de données par Internet, l'absence de protection et de sécurisation de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des virus éventuels sur le réseau. En conséquence, l'organisateur ne sera rendu responsable, en aucun cas, de ce qui suit (sans que cette énumération soit exhaustive) :

- les transmissions par Internet ;
- le mauvais fonctionnement de Internet et/ou du logiciel utilisé, les virus, bogues, anomalies et manquements techniques ;
- tout manquement technique, du matériel et du logiciel, quelle qu'en soit la nature.

L'organisateur, Dallas et Big Bad Wolf rejettent toute responsabilité et elles ne seront en aucun cas jugées responsables des dommages directs ou indirects en cas d'annulation, de modification, d'interruption ou de report du concours en cas de force majeure et/ou en cas d'événement indépendant de leur volonté.

L'organisateur se réserve en tout cas le droit de reporter toute date annoncée.

L'organisateur ne peut être rendu responsable de tout dommage direct ou indirect subi suite à une connexion avec le site. La connexion avec le site et la participation au jeu-concours relèvent de la pleine et entière responsabilité des participants. Chaque participant prendra toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ses propres données et/ou ses logiciels sur son matériel informatique et/ou son site, contre toute atteinte qui y serait portée. En particulier, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable :

- en cas de pertes ou retards occasionnées par les fournisseurs d'Internet,
- en cas de survenance de problèmes techniques sur le site,
- en cas d'éventuelles incompatibilités entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration hardware et/ou software ou d'une quelconque incompatibilité entre les technologies utilisées pour le jeu-concours et la configuration logiciel et/ou matériel utilisée par le participant. L'organisateur ne garantit en aucune manière le bon fonctionnement des outils développés par des sociétés tierces (Microsoft, Adobe, etc.).
- en cas de problèmes techniques du site et/ou du système mail.

L'organisateur ne fait ou ne donne aucune garantie à propos d'un prix. L'organisateur ne peut être tenu responsable pour de possibles accidents ou dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

L'organisateur accorde les plus grands soins possibles à l'organisation de l'action et à la gestion de son site web. Néanmoins, il est possible que l'information reproduite ou donnée ne soit pas complète ou qu'elle soit incorrecte. Des éventuelles imprécisions, erreurs d'orthographe ou autres fautes comparables sur le site web de l'organisateur ou sur d'autres matériaux (de promotion) rendus publics par l'organisateur de quelque nature que ce soit, ne peuvent être opposées à l'organisateur ni faire naître une quelconque obligation pour l'organisateur.

Article 10

La participation au jeu-concours implique l'acceptation intégrale et inconditionnelle de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision que prendra l'organisateur dans le cadre dudit jeu-concours. Il ne sera échangé, avec les participants, ni correspondance, ni communication téléphonique ou autres communications, ni pendant, ni après ledit jeu.

Article 11

Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relèvera exclusivement des compétences des juridictions de Bruxelles.

Article 12

L'organisateur est le destinataire des informations nominatives. Les participants sont informés que coordonnées seront conservés et feront l'objet d'un traitement informatique. L'utilisation de ces données est limitée au cadre des statistiques internes sur les visiteurs du site web.

Moyennant autorisation expresse du participant (« opt-in »), l'organisateur pourra inclure les données personnelles du participant dans son fichier pour tenir celui-ci informé d'actions ultérieures susceptibles de l'intéresser. Les données personnelles serviront uniquement aux fins suivantes : fournir des informations sur des produits et des services, mener des actions de merchandising direct ou de promotion, effectuer des analyses statistiques ou améliorer les produits et services de l'organisateur.

Tout ceci se fera dans le respect le plus strict de la législation belge, pays d'où est édité le jeu concours et de la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée.

En vertu de la Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel, telle que modifiée par la Loi du 11 décembre 1998, les participants ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données personnelles, de demander d'avoir accès à ces données et d'en demander la rectification. À cette fin et pour toute question relative aux données à caractère personnel, les participants peuvent s'adresser à l'organisateur en sa qualité de responsable du traitement et ceci à tout moment en envoyant sa demande à concours@leonidas.com.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger les données communiquées. En confirmant par la touche de validation pour envoyer les données personnelles, l'utilisateur reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par Internet n'est jamais sans risque.

Tous dégâts occasionnés par l'utilisation, par des personnes étrangères au service, des données personnelles du participant ne peuvent être répercutées sur l'organisateur.